

Revue de presse du 16 décembre 2011

<i>Radios</i>	2
France culture Premier rapport annuel commun sur les centres de rétention administrative	2
RFI	2
Le Mouv'	2
 <i>Télés</i>	2
France 3 Alsace Centres de rétention un rapport accablant	2
13 heures de France 2	
Journal d'Arte	3
 Médiapart Davantage de familles et de Roms parmi les expulsés en 2011.....	3
Le Monde En rétention, le respect des droits reste inégal.....	6
Libération 60 000 personnes sont passées dans les centres de rétention français en 2010.....	8
Le Parisien/AFP Rétention : un rapport dénonce l'«obsession statistique» des pouvoirs publics..	9
Le Point/AFP La rétention administrative souffre d'une "obsession statistique", selon les associations	10
Les Echos Un sans-papiers en rétention sur deux expulsés.....	11
L'Humanité Les maux de la rétention	12
L'Humanité Quand rétention rime avec prison	13
Le Nouvel Obs.fr "Les migrants sont les otages de la politique du chiffre".....	14
Nouvelobs ENQUETE. Ces enfants que la France enferme	16
Politis Front associatif dans les Centres de rétention	17
France soir Centres de rétention : Un bilan "accablant"	18
20 Minutes PARIS - La rétention administrative souffre d'une "obsession statistique", selon les associations.....	19
La Dépêche Centre de rétention. 60 % des étrangers sont libérés	20
Sud Ouest La loi Besson visée	21
Sud Ouest La Cimade fait ses comptes.....	22
Métro Toulouse : la "chasse" aux sans-papiers se durcit	23
20 Minutes Toulouse Des chiffres et des vies.....	24
20 Minutes Bordeaux Les inquiétudes de la Cimade à Bordeaux.....	24
Le journal du pays basque Le rapport de la Cimade sur les arrestations et expulsions “ubuesques” à Hendaye.....	25
Toulouse Info Le bilan alarmant des conditions de rétention des migrants sans papiers	27
20 Minutes Rennes Moins de monde au centre de rétention.....	28
Terra Eco Quand la course au chiffre frappe les sans-papiers.....	28

Radios

France culture Premier rapport annuel commun sur les centres de rétention administrative

14.12.2011

<http://www.franceculture.fr/2011-12-14-premier-rapport-annuel-commun-sur-les-centres-de-retention-administrative>

RFI En France, un rapport dresse le bilan des centres de rétention administrative

<http://www.rfi.fr/france/20111214-france-rapport-dresse-le-bilan-centres-retention-administrative>

Le Mouv'

<http://www.lemouv.fr/emission/la-republique-du-mouv-0>

Télés

France 3 Alsace Centres de rétention un rapport accablant

Le rapport sur les centres de rétention

[Voir cette vidéo](#)

Cinq associations sont présentes en rétention, l'ASSFAM (Association Service Social Familial Migrants), La Cimade, Forum Réfugiés, France terre d'asile et l'Ordre de Malte. Il y a deux ans seule la Cimade y pénétrait.

Elles ont publié, ce mardi 13 décembre, leur "premier rapport annuel commun" sur les centres de rétention administrative (CRA) qui porte sur l'année 2010.

Plus de 60 000 personnes en situation irrégulière sont passées par un centre de rétention de la métropole ou de l'Outre-mer, l'année dernière.

Les cinq associations indiquent que ce nombre est la conséquence directe d'une « politique du chiffre » mise en place en 2002 et renforcée depuis. Elles dénoncent "la banalisation de l'enfermement administratif, contraire à l'esprit du droit européen".

Le rapport montre l'augmentation des familles et des enfants en rétention tout comme celle des ressortissants roumains et surtout roms. Les associations notent une dégradation des conditions d'enfermement qui conduit à de nombreux actes d'automutilations et de tentatives de suicides, surtout depuis la loi Besson de juillet 2011 qui allonge la durée de rétention de 32 à 45 jours.

Quelques chiffres

27 401 personnes sont passées par un centre de rétention en France métropolitaine et 32 692 en Outre-mer en 2010.

33 692 étrangers ont été enfermés en rétention, 2513 femmes (1761 en 2009)
80,8% des retenus ont entre 18 et 39 ans
356 enfants en rétention (318 en 2009).
Principales nationalités : Maroc 12%, Algérie 10,5%, Tunisie 9,5%
56,5% des interpellations se font lors des transports, dans les gares, en voiture, sur la voie publique ou dans les transports en commun.
55,5% sont libérés dont 29,6% par des juridictions judiciaires ou administratives.
41,7 sont éloignés de force
<http://alsace.france3.fr/info/centres-de-retention-un-rapport-accablant-71692426.html>

Journal d'Arte

Médiapart Davantage de familles et de Roms parmi les expulsés en 2011

13 DÉCEMBRE 2011 | PAR CARINE FOUTEAU

Au moment où Claude Guéant, le ministre de l'intérieur, rappelle aux étrangers qu'il attend d'eux qu'ils respectent «ce qui fait l'art de vivre français, comme les civilités, la politesse, la gentillesse», les cinq associations présentes dans les centres de rétention administrative (CRA) publient, ce mardi 13 décembre, leur rapport annuel décrivant les conditions alarmantes dans lesquelles les sans-papiers sont enfermés avant leur éventuelle expulsion.

Dans ce premier bilan rédigé en commun, la Cimade, France terre d'asile, l'Assfam, l'Ordre de Malte et Forum réfugiés aboutissent, malgré leurs approches divergentes et leurs degrés de politisation variés, à des conclusions mettant en cause frontalement la politique mise en œuvre sous la mandature de Nicolas Sarkozy.

Un à un, les CRA sont passés en revue, dans ce document d'utilité publique, puisqu'il est le seul à rassembler des données détaillées tout en offrant une vue d'ensemble.

Sans les associations, dont la mission est d'accompagner juridiquement les personnes retenues, l'administration tairait la plupart des violences. Ses représentants n'ont, par exemple, pas dit un mot des fortes tensions au CRA de Vincennes, où, dans la nuit du 5 au 6 décembre, une vingtaine de sans-papiers se sont enfermés dans une chambre pour contester des retours forcés. «Ces personnes ont été délogées par la force, a fait savoir l'Assfam, intervenant dans ce centre, et dix-huit d'entre elles ont été déférées. Durant l'intervention, les autres personnes retenues au centre ont été, selon leurs déclarations, “placées dans la cour, pour certains sans manteau et sans chaussures” et cela pendant plus de deux heures.»

En 2010, plus de 60.000 étrangers ont été enfermés et plus de 53.000 ont été éloignés, parmi lesquels 28.000 en France métropolitaine. Le gouvernement communique sur ce qui l'arrange. Les données concernant l'Hexagone sont diffusées dès qu'une occasion se présente, tandis que les

chiffres reflétant la situation outre-mer sont difficiles à obtenir, voire cachés, là où les droits sont les plus dégradés, notamment à Mayotte.

Sur les 28.000 départs, 70% ont été forcés. Les autres sont supposés «volontaires» et correspondent principalement au retour de Roms roumains et bulgares. Dans la foulée du discours de Grenoble de juillet 2010 et des instructions qui ont suivi, près de 10.000 d'entre eux – précisément 7.520 adultes et 2.241 enfants – ont été «fortement incités» à accepter 300 euros pour être ramenés dans leur pays, d'où ils ont pu revenir en France facilement car ils sont ressortissants communautaires. Quant aux retours vraiment volontaires, ils ne sont pas comptabilisés dans ce volume. Selon l'Office français de l'immigration et de l'intégration, ils seraient environ 4.200.

Des contrôles «à grande échelle» aux frontières extérieures

La rétention n'est pas un passage obligé. Un nombre important de personnes sont expulsées sans avoir été enfermées. À peine arrêtées, elles sont réadmissées dans un pays voisin, avant d'avoir la possibilité de contester la procédure. Cette situation, fréquente dans les Alpes-Maritimes, résulte de contrôles «à grande échelle» aux frontières extérieures, alors même que ceux-ci sont prohibés par Bruxelles quand ils sont systématiques.

Autre constat: les entrées en CRA sont stables d'un mois sur l'autre, ce qui traduit la «rationalisation» des quotas d'éloignement fixés pour chaque préfecture par le ministère de l'intérieur. «Ainsi, notent les associations, les légères variations observables se produisent-elles en début et en fin d'année. En début d'année, les préfectures ont globalement tendance à prendre une légère avance sur les objectifs qu'elles doivent atteindre, et à ralentir le nombre de placements en rétention en fin d'exercice lorsque les quotas sont atteints.»

Concernant le profil des personnes retenues, la proportion des femmes a augmenté en 2010, pour avoisiner 10% du total, et la part des actifs est restée prépondérante, avec 80% d'étrangers âgés de 18 à 39 ans, se déclarant travailleurs pour la plupart.

Être retraité ou enfant n'est plus une garantie de protection: 140 personnes de plus de 60 ans ont été enfermées, ainsi que 500 mineurs – un record –, parmi lesquels 356 étaient accompagnés d'un de leurs parents et 146 que l'administration a considérés comme majeurs au vu de tests osseux aux résultats défaillants.

Le discours de Grenoble a laissé des traces, signe que les discours sont suivis d'effets: l'enfermement des familles a connu un pic au mois d'août 2010, avec 34 foyers placés en rétention, contre 11 en moyenne mensuelle. Principalement de nationalité... roumaine, mais aussi russe, kosovare, arménienne, syrienne, géorgienne et serbe, ces familles n'ont pas connu le même sort: 53% ont été reconduites dans leur pays ou réadmissées dans un autre État de l'Union européenne et 47% ont été libérées.

«Quelle que soit l'issue de cette phase souvent déterminante pour leur avenir, elles ont toutes été éprouvées par le choc de leur interpellation, le traumatisme de leur enfermement et le caractère expéditif de la procédure d'éloignement. À chacune de ces étapes, des bébés et des enfants de tout âge ont subi le même sort que celui de leurs parents au détriment des droits qui leur sont spécialement reconnus», insistent les associations, qui évoquent les réveils aux aurores et les scènes au cours desquelles les parents se retrouvent humiliés ou impuissants à protéger leurs enfants, voire en sont séparés momentanément.

«Les policiers sont entrés dans la chambre où les enfants dormaient»

La législation française prévoit que les mineurs ne peuvent faire l'objet d'une mesure d'éloignement, mais la même législation les considère, dans ce cas de figure, comme de simples «accompagnants», cette mention étant inscrite sur les procès-verbaux ou les registres tenus dans les CRA. N'étant pas sujet de droit, ils n'ont aucun moyen de mettre en cause leur traitement.

«La zone dédiée, souligne le rapport, se résume à une chambre avec un grand lit pour les parents, des lits simples pour les enfants, du matériel de puériculture et dans la cour quelques jeux fixés au sol. Il n'existe aucun suivi spécialisé, ni assistante sociale ou pédiatre à leur disposition, aucune possibilité non plus de poursuivre leur scolarité qui est interrompue brutalement.»

Un témoignage, parmi d'autres, issu du CRA de Metz: «Une famille géorgienne, composée des parents, de la grand-mère et de trois fillettes âgées de 10, 7 et 2 ans (les deux aînées étant scolarisées), a été interpellée avec des méthodes brutales dans le centre d'hébergement où elle était prise en charge. Environ 15 policiers de la PAF sont entrés tôt le matin à 6h30 dans le hall d'accueil, contournant le guichet et se sont saisis du listing des personnes hébergées. Trouvant les numéros des chambres de la famille, les policiers sont montés dans les étages et sont entrés dans la chambre où les enfants dormaient, seuls (la grand-mère venait de descendre déjeuner), s'opposant à ce que l'éducatrice rentre elle-même pour pouvoir les réveiller en douceur. Les enfants ont ainsi été réveillés brutalement, sans comprendre ce qui leur arrivait. Les policiers ont ensuite emmené les enfants, sans leurs parents, jusqu'au rez-de-chaussée. Puis, d'autres policiers sont allés réveiller les parents et les ont emmenés, avec la grand-mère qu'ils ont retrouvée dans le réfectoire. Après avoir refusé d'embarquer, la famille a été ramenée dans le centre et a pu faire valoir ses droits devant le JLD dans la soirée qui a décidé de sa remise en liberté, considérant que la procédure était nulle au motif que l'interpellation au domicile avait été effectuée sans réquisition du procureur.»

Les familles sont généralement détenues pendant une courte période (en moyenne 2,7 jours). Ce qui peut apparaître comme un moindre mal est en réalité un problème supplémentaire: les éloignements expéditifs sont préparés en amont par l'administration, qui programme des vols pour le lendemain de l'arrestation afin d'empêcher l'accès aux associations et le recours aux droits.

Comme l'ont constaté les auteurs du rapport, l'enfermement peut entraîner des conséquences irréversibles sur la santé mentale et parfois même physique des mineurs. Pourtant, aujourd'hui encore, les décisions de juges assimilant le placement d'enfants à un traitement inhumain et dégradant, contraire à l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme, restent isolées.

Le Monde En rétention, le respect des droits reste inégal

13.12.11 | 14h22 • Mis à jour le 13.12.11 | 20h50

Le contenu de ce rapport prouve que cette manoeuvre a échoué. Une nouvelle fois, les associations se montrent très critiques et dénoncent les "dégâts" de la "politique du chiffre". Dernier lieu d'enfermement avant l'éloignement du territoire, les centres de rétention sont au nombre de vingt-quatre en France. En 2010, ils ont vu défiler 33 600 personnes, rien qu'en métropole. C'est moins qu'en 2009 - où le record de 35 000 étrangers avait été atteint. Mais c'est plus du double de 1999.

Dans le même temps, ce rapport met paradoxalement en exergue l'impressionnante "inefficacité" de l'ensemble du dispositif de la rétention. Si 41 % des étrangers passés par les centres ont effectivement été éloignés, tous les autres ont été libérés, dont beaucoup de familles. Un chiffre stable par rapport à 2009. Et ce, alors que la politique de "fermeté" vis-à-vis de "l'immigration irrégulière" est l'un des credo de campagne du ministère de l'intérieur.

Le cas des Roms est emblématique. Alors que l'année 2010 fut l'été du discours de Grenoble et de l'offensive médiatique du chef de l'Etat sur la population rom, seuls 3 % des retenus, cette année-là, étaient roumains. Soit seulement 1 point de plus qu'en 2009. La plupart d'entre eux ont en réalité pris l'aide au retour "volontaire" qui offre un pécule de 300 euros.

La principale critique que formulent les cinq associations (Cimade, France terre d'asile, Ordre de Malte, Forum réfugiés et Assfam) à l'encontre de la politique gouvernementale n'en demeure pas moins les "inégalités d'accès au droit". La hausse tendancielle du nombre de personnes qui défilent en rétention se fait aux dépens de l'accès au droit, selon elles. "C'est l'obsession statistique au détriment du droit", soulignent-elles.

Le rapport pointe, par exemple, la hausse exponentielle des éloignements à Mayotte : + 32 %, alors que le centre de rétention de l'île est le seul de France dans lequel "aucune association n'est financée pour l'aide juridictionnelle". Dans beaucoup de centres de métropole, ces dernières ne sont par ailleurs pas présentes le week-end ou le soir et il arrive que l'administration en profite pour éloigner plus facilement les retenus.

"INCERTITUDE" MÉDICALE

Les chiffres communiqués montrent également une hausse du nombre d'enfants retenus : 356 en 2010, contre 318 en 2009 et 165 en 2004. Un enfermement autorisé par la loi car ces derniers sont accompagnés de leurs parents. Mais les auteurs du rapport s'en inquiètent : l'expulsion des familles se faisant dans des délais de plus en plus courts, "aucun recours n'est alors possible".

"L'incertitude" médicale et juridique tend aussi à se développer pour les étrangers malades, dénoncent les associations. Dans plusieurs centres, il n'existe ainsi pas de présence continue d'un service médical. Dans certains cas, le médecin n'est là que "deux ou trois jours par semaine (...) et il arrive que, malgré leur demande, les étrangers ne soient pas vus avant plusieurs jours", écrivent-elles.

Alors que le droit interdit, dans un certain nombre de cas, d'éloigner des étrangers malades, il arrive que les préfectures passent outre les avis des médecins inspecteurs de santé publique. Ainsi, à Marseille, un étranger présentant des problèmes ophtalmologiques a été reconduit malgré un certificat médical "indiquant formellement le risque de la perte de son oeil en cas de retour", détaille le rapport.

En faisant des recoupements avec les chiffres officiels du ministère de l'intérieur (28 000 expulsions en 2010), les associations s'inquiètent en outre du sort d'environ 8 500 personnes. Des étrangers refoulés directement à la frontière vers le pays européen d'où ils provenaient ou résidaient, estiment-elles notamment. Et ce, relèvent-elles, "sans qu'aucun observateur extérieur ne puisse apporter d'information".

La mise en commun des statistiques qu'ont faite les associations permet enfin de connaître le profil des étrangers qui ont séjourné en rétention en 2010. La majorité était des hommes (90,7 %), jeunes - plus de 60 % âgés de 25 à 39 ans. En moyenne, ils ont chacun passé dix jours en rétention. Sur plus de 155 nationalités, 30 % étaient originaires du Maghreb. Le reste venait notamment du Brésil (4,5 %), du Mali (2 %) ou d'Afghanistan (2 %).

Libération 60 000 personnes sont passées dans les centres de rétention français en 2010

Publié le 13 déc. 11

Les cinq associations autorisées à accompagner les étrangers retenus administrativement ont publié leur premier rapport commun ce mardi.

En 2010, plus de 60 000 étrangers ont été enfermés dans les 27 centres de rétention français de métropole et outre-mer. C'est deux fois plus qu'il y a onze ans, soulignent dans leur premier rapport commun, présenté ce mardi matin ([pdf ici](#)), les cinq associations autorisées à intervenir dans ces centres: la Cimade, France Terre d'Asile, l'Ordre de Malte, le Forum réfugiés et l'Assfam (Association service social familial migrants).

«On assiste à une banalisation de l'enfermement administratif, y compris de familles avec enfants. Et en particulier à une surenchère répressive à l'égard des ressortissants roumains. Cette politique d'enfermement et d'éloignement à tout prix est à la fois injuste et inefficace», dénonce Jérôme Martinez, secrétaire général de la Cimade, qui a longtemps été la seule association à pouvoir intervenir dans les centres de rétention (CRA) avant que d'autres n'y soient autorisées en 2010.

Qui sont ces 60 000 retenus ?

Des personnes étrangères «qui ne sont ni condamnées ni soupçonnées d'avoir commis un crime», rappelle Pierre Henry, de France Terre d'asile.

Le plus souvent des jeunes travailleurs, représentant pas moins de 155 nationalités. En métropole, les plus gros contingents sont marocains, algériens, tunisiens mais l'on trouve aussi des Brésiliens, Chinois, Afghans...

La très grande majorité des retenus sont des hommes, mais les femmes (9% en 2010) sont de plus en plus nombreuses. Ainsi que les enfants, qui ne sont pas expulsables mais peuvent être retenus avec leurs parents dans certains centres au nom de l'unité familiale : 356 en 2010, dont 210 de moins de six ans.

Dans quelles conditions sont-ils retenus ?

La législation prévoit le droit, pour les retenus, à être assisté d'un interprète, à voir un médecin, à accéder aux associations, à déposer une demande d'asile dans un délai de cinq jours.

Mais en pratique, ces droits sont appliqués de manière très aléatoire d'un centre à l'autre, pointent les associations. «Au CRA de Guyane, la cabine de téléphone n'a pas fonctionné pendant un an, privant les retenus de contacts avec l'extérieur», cite par exemple la Cimade.

Tout, dans les CRA, renvoie à un environnement carcéral, donc «extrêmement anxiogène pour ces personnes qui bien souvent ne comprennent même pas pourquoi elles sont là», souligne l'association: barbelés, horaires très contraints, circulation limitée, vidéosurveillance, recours au menottage, mise à l'isolement...

«La tension est quotidienne, engendrant une détresse et une violence qui s'exprime de multiples manières», insistent les associations.

Combien de temps les retenus passent-ils dans les centres ?

La durée de rétention peut aller de quelques heures à 45 jours (contre 32 précédemment). La moyenne est de 10 jours. Depuis cet été, le juge des libertés n'intervient plus qu'après cinq jours, contre deux auparavant. Ce qui amène les associations à penser que davantage d'étrangers sont expulsés rapidement sans que la procédure n'ait pu être contrôlée par un juge.

Que deviennent-ils ?

42% ont été éloignés du territoire, selon le rapport. Une proportion relativement stable d'année en année, preuve, selon les associations, d'une «politique de quotas», une «obsession statistique» qui s'avère «inefficace». Les autres ont été libérés sur décision du juge ou de l'administration.

Le Parisien/AFP Rétention : un rapport dénonce l'«obsession statistique» des pouvoirs publics

Adrien Godet | Publié le 13.12.2011, 18h26 | Mise à jour : 21h53

Dans un rapport rendu public mardi, un collectif d'associations d'aide juridique aux étrangers, révèle que plus de 60 000 étrangers sont passés par un centre de rétention administrative (CRA) de métropole ou d'Outre-mer en 2010. Il dénonce une «banalisation de l'enfermement administratif», très souvent «sans recherche d'alternative».

En dix ans, le nombre de personnes passées par ces établissements a presque doublé, «une obsession statistique au détriment du droit», avance le rapport. 55% d'entre elles ont été libérées après avoir passé de 1 à 32 jours dans les CRA.

Pour la première fois, l'Assfam, la Cimade, l'Ordre de Malte, [France](#) Terre d'Asile et le Forum réfugiés ont travaillé en commun, et sont intervenus directement à l'intérieur des établissements. Dans un texte de plus de 230 pages, le collectif organisé en comité de pilotage aborde toutes les thématiques liées à la rétention en [France](#). Le rapport explique par exemple que 178 familles ont connu ces centres en 2010. Un nombre en augmentation qui pose, pour toutes les associations, la question du traumatisme occasionné chez l'enfant.

Les conditions de vie s'apparentent davantage «au milieu carcéral»

Contactée par le Parisien.fr, Lucie Feutrier, responsable de la coordination dans les CRA pour l'Ordre de Malte [France](#), a constaté une «grande hétérogénéité», entre les 25 établissements répartis sur le territoire. L'exercice du droit y est «confronté à des pratiques arbitraires». Le droit

à un interprète ou à un médecin n'est pas toujours respecté, ou «appliqué de façon discrétionnaire par l'administration et la police», avance le rapport. Les conditions de vie s'apparentent parfois «davantage au milieu carcéral qu'à la rétention», estime également Mme Feutrier.

«La réalité des centres (...) est celle de la tension quotidienne, d'une violence qui s'exprime de multiples manières», insistent les associations, et entraînent parfois «des actes de désespoir de personnes qui vivent très mal la rétention», selon Lucie Feutrier. Mais l'augmentation des éloignements et du nombre de places dans les centres n'est pas «un phénomène nouveau» pour la responsable de l'Ordre de Malte. «La nouveauté, c'est cette volonté des pouvoirs publics de vouloir augmenter l'efficacité des éloignements», remarque-t-elle depuis une loi cet été qui allonge la rétention à 45 jours maximum. Mais Lucie Feutrier espère que ce rapport permettra «une prise de conscience des pouvoirs publics».

Le Point/AFP La rétention administrative souffre d'une "obsession statistique", selon les associations

- Publié le 13/12/2011 à 17:17 - Modifié le 13/12/2011 à 17:18

Dans les CRA, les conditions de vie s'apparentent à celle "d'un environnement carcéral" (promiscuité, locaux vétustes, chauffage défaillant, etc.), a déploré Céline Guyot, de l'Assfam. Conditions de vie proches du milieu carcéral, droits "restreints", pratiques "arbitraires": cinq associations ont critiqué mardi dans un rapport la rétention administrative des étrangers en situation irrégulière, dénonçant une "obsession statistique au détriment du droit".

Il s'agit du premier rapport commun de ces cinq associations - Assfam, la Cimade, Forum réfugiés, France Terre d'Asile et l'Ordre de Malte - autorisées depuis 2010 à intervenir dans les Centres de rétention administrative (CRA) pour apporter assistance aux étrangers. Auparavant, seule la Cimade avait ce droit, a rappelé Jérôme Martinez, secrétaire général de cette association, lors d'une conférence de presse à Paris.

En 2008, Eric Besson, alors ministre de l'Immigration, avait lancé un appel d'offre mettant un terme au monopole de la Cimade, qui avait alors reproché au ministère de vouloir transformer la mission d'assistance juridique aux étrangers en simple mission d'information.

Selon le rapport, "en 2010, plus de 60.000 personnes sont passées par un CRA de la métropole ou d'outre-mer" pour n'en ressortir "qu'1 à 32 jours plus tard, libres ou éloignés de force".

La moitié de ces étrangers (55,5%) ont finalement été libérés, dont plus de 29% par des juges ayant estimé cette rétention contraire au droit, et un quart (24%) parce qu'ils n'ont pas été identifiés par leur consulat, selon le rapport.

Par ailleurs, "plus de 53.000 personnes" ont fait l'objet d'éloignements forcés, sans forcément passer par des centres de rétention, ajoutent les associations.

"Le nombre de familles et d'enfants enfermés est toujours plus grand", a souligné Pierre Henry, de France Terre d'Asile. 500 mineurs ont été comptabilisés, dont 356 enfants accompagnés d'au moins un parent. Les 144 autres "se sont déclarés mineurs, mais l'administration les a considérés majeurs".

Les associations parlent d'un "bilan accablant: celui de l'obsession statistique au détriment du droit" et déplorent la "banalisation de l'enfermement administratif" et "la criminalisation injustifiable des migrants en situation irrégulière".

Contacté, le ministère de l'Intérieur n'avait pas réagi peu avant 17H00.

Les mesures d'enfermement et d'éloignement sont notamment "massives" en Outre-mer, où par dérogation, "les recours ne sont pas suspensifs" et les personnes sont éloignées avant d'avoir rencontré un juge, a souligné David Rohi, de la Cimade.

Les associations ont également constaté "une surenchère répressive à l'égard des ressortissants roumains, et notamment roms".

Dans les CRA, les conditions de vie s'apparentent à celle "d'un environnement carcéral" (promiscuité, locaux vétustes, chauffage défaillant, etc.), a déploré Céline Guyot, de l'Assfam. De plus, les droits "prévus par la loi sont restreints dans la pratique" (manque d'interprètes, isolement géographique rendant difficile l'accès à un avocat, carence de moyens téléphoniques, personnel médical réduit) et souvent "appliqués de façon discrétionnaire" par l'administration et la police, a relevé Lucie Feutrier, de l'Ordre de Malte.

Le rapport note par exemple que "la mise à l'isolement est trop souvent utilisée comme sanction disciplinaire" et "le menottage, humiliant, appliqué par certains policiers de façon machinale". "Les actes d'automutilation et les tentatives de suicide" de la part des personnes retenues sont "extrêmement fréquents", ajoute le rapport.

Une tendance qui s'accroît dans le sillage de la loi Besson de juillet 2011, qui allonge la durée de rétention de 32 à 45 jours, reculant l'intervention du juge au 5^e jour de rétention et prévoit une interdiction de retour sur le territoire pendant 5 ans.

Les Echos Un sans-papiers en rétention sur deux expulsés

Publié le 14 décembre 11

C'est une première. Les cinq associations (1) désormais habilitées à intervenir dans les centres de rétention ont publié mardi 13 décembre un rapport annuel commun. Alors que beaucoup craignaient que la fin du monopole de la Cimade n'entraîne un éparpillement de l'information et ne prive ainsi l'opinion publique d'une vision d'ensemble sur l'état de la rétention en France, les acteurs de terrain ont su prouver le contraire en jouant la complémentarité plutôt que la concurrence. Principale observation : le nombre d'étrangers sans papiers placés en rétention a plus que doublé en huit ans, passant de 14.260 en 1999 à 33.692 en 2010 (hors Dom-Tom). 356 enfants placés en rétention en 2010

« C'est une politique d'éloignement à tout prix qui est injuste et en outre inefficace. L'obsession statistique du gouvernement se fait d'ailleurs souvent au mépris du droit », a estimé Jérôme Martinez, secrétaire général de la Cimade. De fait, seuls 42 % des personnes retenues sont effectivement éloignées de la métropole (un taux quasi stable depuis 2003). Les autres sont remises en liberté soit par les juges, qui estiment que les décisions de l'administration ou le travail de la police étaient contraires au droit, soit parce que l'administration ne parvient pas à exécuter l'éloignement. « Ce qui signifie que 58 % des personnes présentes en centre de rétention n'auraient jamais dû s'y trouver », a souligné Pierre Henry, président de France terre d'Asile.

Autre évolution : les femmes sont de plus en plus nombreuses (2.513 en 2010, soit +9 % par rapport à l'année passée) ainsi que les familles. En 2010, 356 enfants ont été placés en rétention, notamment au cours du moins d'août. La durée moyenne de séjour de ces familles a baissé (de 5 à 2,7 jours) alors qu'elle est de 10 jours pour les autres occupants. « 85 % des personnes sont éloignées dans les dix premiers jours, ce qui montre bien que l'allongement de la durée de rétention, qui est passée de 32 à 45 jours avec la loi sur l'immigration de juin dernier, ne sert à rien », a insisté Pierre Henry.

Barbelés, chemins de ronde, vidéosurveillance

Outre l'augmentation du recours à l'enfermement pour les sans papiers, les associations s'inquiètent aussi des conditions de séjour dans les centres de rétention : « Elles sont de plus en plus semblables au milieu carcéral, surtout dans les nouveaux centres avec des barbelés, des chemins de ronde, de la vidéosurveillance. Tout cela est source d'anxiété pour les personnes retenues », témoigne Céline Guyot de l'Assfam (association service social familial migrants). Enfin, l'accès à un avocat, qui est un droit de la personne retenue, tout comme le droit de visite, sont le plus souvent symboliques car de nombreux centres sont situés en milieu rural, éloignés des centres urbains et donc difficilement accessibles.

(1) Assfam, Cimade, Croix de Malte, Forum Réfugiés, France Terre d'Asile

L'Humanité Les maux de la rétention

Par Marie Barbier le mardi 13 décembre 2011, 09:00

Chaque année plus de 30 000 hommes, femmes et enfants sont enfermés, en France, dans les centres de rétention administrative (CRA), antichambres de l'expulsion. Alors que les cinq associations présentes dans ces lieux interdits aux journalistes rendent public ce matin leur premier rapport annuel, nous sommes allés à la rencontre d'ex-retenus. Ils racontent la vie quotidienne derrière les barbelés et les traumatismes d'une telle politique.

Depuis qu'il est sorti de rétention, Théo (1), cinq ans, « n'est plus le même ». Il se met dans des colères noires, refuse de dormir la porte fermée, ne supporte plus les alarmes et sursaute au moindre bruit. Théo a été enfermé cinq jours au centre de rétention de Saint-Jacques de la Lande, près de Rennes. Depuis 2005, les CRA sont les seuls lieux en France où des mineurs de moins de 13 ans peuvent être privés de liberté. Les dix centres habilités à recevoir des familles sont équipés d'aires de jeux, de tables à langer et autres espaces de puériculture. Manque de chance pour Théo, le toboggan était hors service pendant les cinq jours où il resté enfermé. Des amis ont pu lui apporter quelques jouets, mais pas de bonbons, confisqués à l'entrée.

A 41 ans, Henri Murden, alias Sandy, n'a pas vécu la rétention de la même manière que le petit Théo. Mais ce vidéaste-écrivain est sorti pour le moins ébranlé du centre de Vincennes, en novembre dernier. En 2007 déjà, arrêté alors qu'il se rendait au festival Visa pour l'image de Perpignan, il était resté 31 jours au CRA de Sète puis de Rivesaltes, tristement célèbre pour avoir « accueilli » réfugiés espagnols, juifs, puis harkis. Sandy a quitté son pays natal, l'île Maurice, à 23 ans, pour étudier le cinéma à la Sorbonne. Il y a une dizaine d'années, il s'est installé dans le squat le plus célèbre de la capitale, le 59, rue de Rivoli. Il y a son atelier d'artiste, un foutraque de

fer et de plastique récupérés qui lui vaut le surnom de « jardinier du 59 ». Sur son expérience en rétention, ce polyglotte - il parle plus de neuf langues ! - dit d'une voix blanche : « Une fois dedans, vous risquez de vous oublier ».

Retour en Bretagne. La famille de Théo, des réfugiés arméniens, s'est installée dans une petite ville d'Ille-et-Vilaine il y a quatre ans. Les parents travaillent, les enfants vont à l'école. Mais en mars 2011, le couperet tombe : déboutée du droit d'asile, la famille reçoit une obligation de quitter le territoire français. La grande sœur de Théo, âgée de onze ans, perd le sommeil de crainte de voir débarquer la police. La maman décide de quitter le domicile avec ses deux filles. Théo est donc arrêté seul avec son père. « Au début, il s'amusait de voir des vrais policiers avec des 'pistols' comme il dit et des gyrophares, raconte Sandra, une amie de la famille. Mais une fois dans le centre, il a refusé de manger et de dormir sans sa mère. » Relâchés cinq jours plus tard, le père et le fils sont laissés sur le trottoir devant le centre, à 60 km de leur domicile, avec un sac poubelle pour tout bagage.

Dans la zone pour adultes du centre de Vincennes où il a été enfermé en novembre, Sandy a été témoin du pire de la rétention. Un centre plein à craquer, des retenus sur les nerfs et un encadrement inexistant. Sandy est agressé deux fois ; volé aussi : cigarettes, nourriture, etc. « Les retenus n'ont aucune d'intimité, raconte-t-il. Les portes ne se ferment pas à clefs, ni les toilettes, ni les douches, ni les chambres. » Les médicaments pour dormir, prescrits par la pharmacie, sont écrasés et fumés. « Les gens sont dans un état second, ils rentrent dans votre chambre à 4 heures du matin, en pleine crise. »

Tous ces traumatismes, pour quels résultats ? Théo, son père et Sandy vivent toujours en France, toujours aussi convaincus que leur vie est ici. En 2005, un rapport de la Cour des comptes évaluait à 85 euros par jour et par retenu le coût de cet enfermement. Sans compter le prix humain d'une telle politique, dont les ravages sont incalculables...

L'Humanité Quand rétention rime avec prison

Par Marie Barbier le mercredi 14 décembre 2011, 08:00

C'est un « bilan sans concession » que dresse aujourd'hui les cinq associations présentes en rétention. Ce qui est soi est une victoire. En 2008, le ministère de l'Immigration lançait un appel d'offres pour morceler l'aide juridique dans les centres de rétention administrative (CRA) et réduire d'autant la parole de la Cimade, alors unique témoin gênant. Échec sur toute la ligne. « On est plus forts ensemble », résume Pierre Henry, directeur de France terre d'asile. « Nous avons dépassé ce piège de la concurrence pour défendre une ambition commune : faire respecter les droits de l'Homme en rétention », ajoute Jérôme Martinez, secrétaire général de la Cimade.

Le rapport sur les centres et locaux de rétention administrative, première pierre de ce travail commun, dénonce des conditions de rétention « à la limite du droit ». En 2010, plus de 60 000 étrangers en instance d'expulsion sont passés par un CRA en métropole et en Outre-mer. Un

recours à la rétention « systématique », dénoncent les associations. En métropole, 42 % des 27 000 retenus ont été expulsés. « Cela signifie, résume Pierre Henry, que 58 % ont fait l'expérience de la rétention alors qu'elles n'auraient pas dû le faire. » Autre chiffre de ce rapport, l'augmentation du nombre d'enfants enfermés : 356 (dont 210 de moins de 10 ans), record de 2009 battu (318) !

Enfin, pour les associations, les conditions de rétention s'apparent de plus en plus à celle du milieu carcéral : promiscuité, déplacements restreints, mise à l'isolement, menottage, forte présence policière, etc. « Cet environnement carcéral a été 'conscientisé' par le gouvernement, assure Céline Guyot, de l'Assfam. Dans les nouveaux CRA, comme Vincennes et le Mesnil-Amelot, ont été mis en place chemins de ronde, barbelés, sas de sécurité et vidéosurveillance. »

Comme en prison, cet environnement est anxiogène pour les retenus : automutilations, tentatives de suicide ou d'évasion, troubles psychiatriques se multiplient. A cela s'ajoute un accès aux droits (avocats, médecin, interprète) restreint, particulièrement en Outre-mer, « régime dérogatoire » où les retenus n'ont pas droit à un recours suspensif. Une zone où la politique du chiffre bat son plein. En 2010, 26 000 hommes, femmes et enfants ont été enfermés dans le centre de rétention de Mayotte (à même le sol, sans aucun lit), soit autant que dans toute la métropole.

Le Nouvel Obs.fr "Les migrants sont les otages de la politique du chiffre"

Créé le 15-12-2011 à 16h06 - Mis à jour à 23h15

Par Celine Rastello
journaliste

Cinq associations dénoncent des mesures d'enfermement abusives. Interview de David Rohi, de la Cimade.

Cinq associations de défense des droits des étrangers (l'Assfam, le Forum réfugiés, France Terre d'Asile, l'Ordre de Malte et la Cimade) tirent la sonnette d'alarme sur les placements en centres de rétention administrative (CRA). Dans [un rapport publié mardi 14 décembre](#), elles dénoncent notamment "l'obsession statistique au détriment du droit" dans ces lieux de privation de liberté où l'administration peut décider de placer toute personne qu'elle estime en situation irrégulière le temps d'organiser son départ.

"Le Nouvel Observateur" a interrogé David Rohi, responsable de la commission éloignement de la Cimade. Il a participé à la rédaction et à la coordination du rapport.

Dans quelle mesure les droits des personnes sont-ils atteints ?

- Depuis la loi Besson, les personnes placées en CRA ont de plus en plus de difficultés à faire valoir leurs droits. Elles ne peuvent, par exemple, pas rencontrer un juge qu'au 5e jour plutôt qu'au second. Le contrôle des juges a donc baissé, et le pouvoir de l'administration a augmenté. L'administration et la police subissent une telle pression que cela entraîne des abus. Nous dénonçons le caractère de plus en plus massif de

l'enfermement et de l'éloignement, tant au niveau du nombre de mesures de placement que celles d'éloignement. Nous dénonçons aussi l'absence de recherche d'alternative de la part du gouvernement. Alors que les lois françaises et européennes s'accordent à dire que l'enfermement doit être envisagé en dernier recours, [de nombreuses personnes, dont de plus en plus de familles avec enfants](#), sont enfermées sans raison valable et sans qu'elles puissent faire valoir leurs droits.

-

Vers quelle alternative le gouvernement pourrait-il se tourner ?

- Une des premières alternatives serait de faciliter le droit au séjour pour davantage d'étrangers. Par ailleurs, même si le gouvernement souhaite continuer à éloigner autant de personnes, il n'est pas obligé de les enfermer. Prenons l'exemple d'une famille avec enfants hébergée dans un foyer et frappée par une mesure d'éloignement. Deux scénarios sont possibles. Soit son départ est préparé, et la famille reste en foyer en attendant le jour de l'éloignement. Soit on ne prévient pas la famille et elle est réveillée un matin et emmenée directement en centre de rétention. Là, c'est barbelés, caméras de vidéosurveillance et ouverture des portes à distance : c'est une prison qui ne dit pas son nom. Au-delà du sentiment d'injustice et d'incompréhension, un passage en centre de rétention, même court, est très difficile pour tous, et catastrophique pour les enfants. Rappelons qu'en France les seuls mineurs de moins de 13 ans qui peuvent être enfermés sont des enfants d'étrangers en situation irrégulière.

La situation semble être encore plus préoccupante Outre-Mer.

- A Mayotte et en Guyane, les étrangers n'ont aucun recours efficace. Il leur est quasiment impossible de voir un juge et de faire contrôler les décisions de l'administration et l'action de la police. Le CRA de Mayotte accueille jusqu'à 140 personnes, qui dorment par terre sans matelas. Chaque personne dispose d'1,47 m². Contrairement aux centres de métropole, aucune association ne peut leur venir en aide. Selon les chiffres de la préfecture, 26.000 personnes sont passées au CRA de Mayotte en 2010, contre 27.000 dans l'ensemble des centres de métropole.

Votre rapport dénonce l'impact de la politique du chiffre sur les CRA. Pourquoi ?

- Quand le gouvernement parle d'un objectif de 28.000 reconduites à la frontière, n'entend-on pas par là autant de clandestins à éloigner ? Mais de quel chiffre parle-t-on ? En 2010, 30% étaient des Roms incités à rentrer avec l'aide au retour, qui pouvaient revenir aussitôt. 30% étaient des personnes interpellées aux frontières européennes dont la quasi-totalité vivait dans un autre pays européen et n'avait aucune intention de s'installer en France. Au final, 40% seulement des 28.000 personnes ont effectivement été éloignées de force depuis les centres de rétention. N'y a-t-il pas tromperie sur le message ? Ces chiffres sont instrumentalisés. Il faut radicalement changer de politique sur les questions d'immigration et sortir du tout répressif, de l'enfermement et de l'éloignement. Une des raisons essentielles de cette politique consiste en la récupération des voix du Front National. Les migrants sont les otages des enjeux électoraux et de la politique du chiffre. Interview de David Rohi, responsable de la commission éloignement de la Cimade, qui a participé à la rédaction du rapport – par Céline Rastello (le jeudi 15 décembre 2011)

(Lire l'enquête d'Agathe Logeart "[Ces enfants que la France enferme](#)" dans "le Nouvel Observateur" du 15 décembre 2011)

Nouvelobs ENQUETE. Ces enfants que la France enferme

Créé le 15-12-2011 à 10h17 - Mis à jour à 15h19

Pour atteindre les quotas d'expulsion, des familles entières sont interpellées. En 2010, derrière les grilles des centres de rétention, les associations ont dénombré 356 enfants.

Posé sur un drap d'hôpital, le bébé, vêtu d'une grenouillère et d'un bonnet blancs, a l'air de dormir. Ses cuisses sont repliées, ses poings serrés. On dirait un lutin, si menu. C'est la première et la dernière photo de cette petite fille, morte quelques heures après sa naissance, à 2h 50 exactement, le 21 septembre dernier à Clermont-Ferrand, acte de décès N°657. Veton Bejzaku, 29 ans, tient à montrer l'image, qu'il conserve dans son téléphone portable. Elle s'appelait El Medina. Elle était sa fille. Et pour lui, cette mort n'est pas un accident.

Un mois avant cette photo, le père, la mère enceinte et les trois enfants Bejzaku avaient été conduits, sur ordre du préfet du Puy-de-Dôme, de Clermont-Ferrand où ils résidaient depuis quelques mois au centre de rétention administrative de Lille-Lesquin. L'avocat de la famille Bejzaku, Me Norbert Clément, du barreau de Lille, vient de déposer devant le tribunal administratif une demande d'expertise pour déterminer si l'accouchement prématuré de la femme de Veton, Basrije, 30 ans, à cinq mois de grossesse, peut être relié à une faute de l'administration et au placement du couple et de ses trois enfants de 10, 7 et 4 ans dans ce centre [...]

La face cachée de la politique du chiffre

Des enfants, des femmes enceintes, des familles entières déplacées d'un bout à l'autre du territoire pour être enfermés dans ces lieux de détention administrative : c'est la face cachée de la politique du chiffre en matière d'expulsions, décidée par Nicolas Sarkozy lorsqu'il était ministre de l'Intérieur. Politique que ses successeurs ont poursuivie depuis, en l'amplifiant. Claude Guéant a ainsi fixé son objectif à 30.000 "éloignements" cette année.

Mais derrière les chiffres, il y a des visages, des noms, des histoires, que les pouvoirs publics n'ont guère envie de montrer puisque la presse ne pénètre pas dans les "CRA", ces antichambres cadenassées de la reconduite à la frontière. Il faut alors ruser, pour découvrir ces lieux où l'on enferme des enfants, à l'abri des regards et sans autre forme de procès [...]

En métropole et outremer, dix CRA sur les 27 existants "accueillent" (selon le terme officiel) des mineurs avec leurs parents. Le seul endroit en France (si l'on ne tient pas compte de la soixantaine de bébés qui naissent chaque année en prison) où des mineurs de moins de 13 ans sont enfermés. Une exception, dont le ministère de l'Intérieur, d'ordinaire si prompt à dégainer ses statistiques, ne doit pas être bien fier puisqu'il se refuse à rendre publics les chiffres de ces retenues un peu particulières [...]

La famille Dzhanaraliev expulsée en Pologne

La famille Dzhanaraliev, des Tchétchènes, n'est plus en France pour en témoigner. Elle erre quelque part en Pologne depuis son expulsion de la Roche-sur-Yon le 29 septembre dernier dans un avion spécialement affrété à cet effet. Deux jours plus tôt, il faisait encore nuit quand la circulation a été complètement bloquée par une cinquantaine de gardes mobiles accompagnés de représentants de la préfecture pour réveiller le couple et ses huit enfants puis les conduire au

Centre de Rétention de Rennes. [...] La France, en application de la directive retour a décidé de les renvoyer en Pologne, premier pays de l'espace Schengen par lequel ils sont entrés en Europe. Carole Bohanne, membre de RESF ([Réseau Education sans Frontières](#)) a assisté à l'interpellation de la famille, puis à son expulsion, le surlendemain. "La mère a tenté de résister en se mettant à genoux. Le fils aîné a été sanglé dans une voiture, puis porté à l'horizontale jusqu'à l'avion, où les deux autres garçons ont été attachés. Arrivés en Pologne, on les a laissés à l'aéroport. Seuls et sans un sou." Dans ce qui lui servait de maison, les amis de la famille ont trouvé la poussette du plus petit, des chaussures, et des cahiers d'écoliers parfaitement tenus [...]

(Lire l'intégralité de l'enquête "Ces enfants que la France enferme" dans "le Nouvel Observateur" du 15 décembre 2011)

> **Rapport 2010 sur les Centres et locaux de rétention administrative**

Pour la première fois, les cinq associations qui désormais assistent juridiquement les étrangers dans les CRA - Assfam, Cimade, Forum Réfugiés, France Terre d'Asile et Ordre de Malte - ont rédigé un rapport commun mettant en cause "l'obsession statistique et la déchéance du droit" au nom d'"une politique qui pousse les autorités à éloigner tout prix plus d'étrangers en bafouant les procédures et les droits les plus fondamentaux", et qu'il soit mis fin au placement en rétention des enfants. En 2009, Eric Besson, alors ministre de l'Immigration et de l'Identité nationale, avait décidé de retirer à la Cimade le monopole d'intervention dans les CRA détenu depuis 1984 et tablé sur une plus grande souplesse des autres associations. Raté. On peut consulter le texte sur [le site de la Cimade](#)

Voir l'intégralité de l'enquête en pièce jointe

Politis Front associatif dans les Centres de rétention

Par *Erwan Manac'h* - 14 décembre 2011

Mardi 13 décembre, les cinq associations qui interviennent dans les centres de rétention administrative ont publié un rapport commun. Elles dénoncent le durcissement de la rétention des étrangers en situation irrégulière et sa banalisation.

« Lieu de détresse et d'arbitraire ». Instrument d'un « criminalisation injustifiable ». Les 5 associations qui pénètrent dans les centres de rétentions administrative (CRA) pour informer et accompagnent les migrants ont clamé leur indignation d'une seule voix. Mardi 13 décembre, en publiant leur premier rapport collectif, l'Assfam, [La Cimade](#), Forum réfugiés, France terre d'asile et l'Ordre de Malte ont aussi fait la démonstration de leur union. En rangs serrés pour 2012 ?

En 2009, lorsque le gouvernement décide d'ouvrir à la concurrence dans le cadre d'un marché public la mission d'intervention auprès des migrants retenus, la Cimade, intervenant historique, exprime de vives inquiétudes et redoute de voir l'impact politique de la mission dilué. Deux ans plus tard, elle se montre rassurée ce sur ce point. « Malgré nos histoires et nos positions différentes, nous avançons avec l'ambition commune de faire respecter les droits de l'Homme, explique d'entrée Jérôme Martinez, secrétaire général de la Cimade. Nous avons dépassé le risque de concurrence qui était l'objectif du ministère »

« Surenchère répressive »

Le constat commun rendu public le 13 décembre est accablant. De concert, les cinq associations dénoncent la banalisation de la rétention et des manquements graves à l'accès aux droits.

La « surenchère répressive » et une « politique du chiffre aveugle » ont précipité 60 000 personnes, dont 356 enfants, dans l'atmosphère tendue des centres de rétention. « Il n'y a plus de différence entre la rétention et la détention », alarment-elles, soulignant les méthodes carcérales qui y ont cours, jusqu'à des contraintes telles que menottage et isolements. « Les retenus ne sont pas en infraction pénale », martèle Pierre Henry, directeur général de France Terre d'Asile, rappelant que sur les 27 000 personnes placées en rétention en 2010, 11 000 ont été expulsées, soit 42 %. « Cela montre l'injustice et l'inefficacité de cette politique », estime-t-il.

Au-delà du rapport 2010, les associations anticipent aussi sur un prochain rapport, qui devrait être rendu public début 2012 sur les premiers effets de la loi Besson qui allonge la durée de rétention à 45 jours et retarde l'intervention du juge des libertés et de la détention au cinquième jour. « On observe déjà une augmentation des actes de détresse », s'inquiète Lucie Feutrier responsable des CRA à l'Ordre de Malte. « Pour une personne qui arrive en CRA, la perspective de pouvoir passer 45 jours en rétention est très difficilement accueillie », renchérit de Céline Guyot de l'Assfam. La réforme du droit au séjour pour raisons médicales fait aussi craindre une aggravation de la situation sanitaire dans les CRA.

Droits au rabais

La situation est particulièrement grave Outre-mer, où des régimes dérogatoires sont à l'oeuvre. À Mayotte 26 000 expulsions ont eu lieu en 2010 contre 28 000 pour la métropole (et 30 790 pour l'ensemble de l'Outre-mer). « C'est la face cachée de la politique d'éloignement du gouvernement, juge David Rohi, responsable de la commission éloignement de la Cimade. Quotidiennement, des parents d'enfants français sont expulsés, sans même pouvoir déposer de recours ou passer devant un juge. » L'année 2010 a été marquée par un accroissement du nombre de famille placée en rétention.

France soir Centres de rétention : Un bilan "accablant"

Publié le 14 décembre 2011 à 11h03

Cinq associations ont rendu public mardi un rapport très critique sur la rétention administrative des étrangers en situation irrégulière.

Conditions de vie proches du milieu carcéral, droits « *restreints* », pratiques « *arbitraires* » : cinq associations (Assfam, Cimade, Forum réfugiés, France Terre d'Asile et Ordre de Malte) ont dénoncé une « *obsession statistique au détriment du droit* ». Selon le rapport, « *en 2010, plus de 60.000 personnes sont passées par un centre de rétention administrative (CRA) de la métropole ou d'outre-mer* » pour n'en ressortir « *qu'un à 32 jours plus tard, libres ou éloignés de force* ». La moitié de ces étrangers (55,5%) ont été libérés, dont 29% par des juges ayant estimé cette rétention contraire au droit, et 24% parce qu'ils n'ont pas été identifiés par leur consulat, selon le rapport.

Par ailleurs, « *plus de 53.000 personnes* » ont fait l'objet d'éloignements forcés, sans forcément passer par des centres de rétention, ajoutent les associations. « *Le nombre de familles et d'enfants enfermés est toujours plus grand* », a souligné Pierre Henry, de France Terre d'Asile. Cinq cents mineurs ont été comptabilisés, dont 356 enfants accompagnés d'au moins un parent. Les 144 autres « *se sont déclarés mineurs, mais l'administration les a considérés majeurs* ».

Les associations parlent d'un « *bilan accablant : celui de l'obsession statistique au détriment du droit* » et déplorent la « *banalisation de l'enfermement administratif* » et « *la criminalisation injustifiable des migrants en situation irrégulière* ».

« **Un environnement carcéral** »

Une surenchère répressive à l'égard des ressortissants roumains, et notamment roms, est également dénoncée. Dans les CRA, les conditions de vie s'apparentent à celle « *d'un environnement carcéral* » : promiscuité, locaux vétustes, chauffage défaillant, a déploré Céline Guyot, de l'Assfam. De plus, les droits « *prévus par la loi sont restreints dans la pratique* » : manque d'interprètes, isolement géographique rendant difficile l'accès à un avocat, carence de moyens téléphoniques, personnel médical réduit.

Le rapport note par exemple que « *la mise à l'isolement est trop souvent utilisée comme sanction disciplinaire* » et « *le menottage, humiliant, appliqué par certains policiers de façon machinale* ». « *Les actes d'automutilation et les tentatives de suicide* » de la part des personnes retenues sont « *extrêmement fréquents* », poursuit le rapport. Une tendance qui s'accroît dans le sillage de la loi Besson de juillet 2011, qui allonge la durée de rétention de 32 à 45 jours, reculant l'intervention du juge au cinquième jour de rétention et prévoit une interdiction de retour sur le territoire pendant cinq ans.

20 Minutes PARIS - La rétention administrative souffre d'une "obsession statistique", selon les associations

Créé le 13/12/2011 à 17h17 -- Mis à jour le 13/12/2011 à 17h19

PARIS - Conditions de vie proches du milieu carcéral, droits "restreints", pratiques "arbitraires": cinq associations ont critiqué mardi dans un rapport la rétention administrative des étrangers en situation irrégulière, dénonçant une "obsession statistique au détriment du droit".

Il s'agit du premier rapport commun de ces cinq associations - Assfam, la Cimade, Forum réfugiés, France Terre d'Asile et l'Ordre de Malte - autorisées depuis 2010 à intervenir dans les Centres de rétention administrative (CRA) pour apporter assistance aux étrangers. Auparavant, seule la Cimade avait ce droit, a rappelé Jérôme Martinez, secrétaire général de cette association, lors d'une conférence de presse à Paris.

En 2008, Eric Besson, alors ministre de l'Immigration, avait lancé un appel d'offre mettant un terme au monopole de la Cimade, qui avait alors reproché au ministère de vouloir transformer la mission d'assistance juridique aux étrangers en simple mission d'information.

Selon le rapport, "en 2010, plus de 60.000 personnes sont passées par un CRA de la métropole ou d'outre-mer" pour n'en ressortir "qu'1 à 32 jours plus tard, libres ou éloignés de force".

La moitié de ces étrangers (55,5%) ont finalement été libérés, dont plus de 29% par des juges ayant estimé cette rétention contraire au droit, et un quart (24%) parce qu'ils n'ont pas été identifiés par leur consulat, selon le rapport.

Par ailleurs, "plus de 53.000 personnes" ont fait l'objet d'éloignements forcés, sans forcément passer par des centres de rétention, ajoutent les associations.

"Le nombre de familles et d'enfants enfermés est toujours plus grand", a souligné Pierre Henry, de France Terre d'Asile. 500 mineurs ont été comptabilisés, dont 356 enfants accompagnés d'au moins un parent. Les 144 autres "se sont déclarés mineurs, mais l'administration les a considérés majeurs".

Les associations parlent d'un "bilan accablant: celui de l'obsession statistique au détriment du droit" et déplorent la "banalisation de l'enfermement administratif" et "la criminalisation injustifiable des migrants en situation irrégulière".

Contacté, le ministère de l'Intérieur n'avait pas réagi peu avant 17H00.

Les mesures d'enfermement et d'éloignement sont notamment "massives" en Outre-mer, où par dérogation, "les recours ne sont pas suspensifs" et les personnes sont éloignées avant d'avoir rencontré un juge, a souligné David Rohi, de la Cimade.

Les associations ont également constaté "une surenchère répressive à l'égard des ressortissants roumains, et notamment roms".

Dans les CRA, les conditions de vie s'apparentent à celle "d'un environnement carcéral" (promiscuité, locaux vétustes, chauffage défaillant, etc.), a déploré Céline Guyot, de l'Assfam.

De plus, les droits "prévus par la loi sont restreints dans la pratique" (manque d'interprètes, isolement géographique rendant difficile l'accès à un avocat, carence de moyens téléphoniques, personnel médical réduit) et souvent "appliqués de façon discrétionnaire" par l'administration et la police, a relevé Lucie Feutrier, de l'Ordre de Malte.

Le rapport note par exemple que "la mise à l'isolement est trop souvent utilisée comme sanction disciplinaire" et "le menottage, humiliant, appliqué par certains policiers de façon machinale".

"Les actes d'automutilation et les tentatives de suicide" de la part des personnes retenues sont "extrêmement fréquents", ajoute le rapport.

Une tendance qui s'accroît dans le sillage de la loi Besson de juillet 2011, qui allonge la durée de rétention de 32 à 45 jours, reculant l'intervention du juge au 5e jour de rétention et prévoit une interdiction de retour sur le territoire pendant 5 ans.

La Dépêche Centre de rétention. 60 % des étrangers sont libérés

Le rapport 2010 des cinq associations en place dans les centres de rétention administratifs français (CRA) rendu public hier est sans équivoque : la logique du chiffre précipite les mises en rétention « abusives » qui n'aboutissent pas à des mesures d'éloignement effectives. Ainsi, sur les 1 636 personnes placées en rétention au CRA de Cornebarrieu en 2010, seuls 40 % ont effectivement été renvoyés dans leur pays d'origine. Pour la Cimade, qui dispose d'une permanence au centre de rétention de Cornebarrieu : « On repousse de plus en plus les limites, nous voyons par exemple de plus en plus d'enfants ».

Une fois qu'ils sont placés en rétention, les étrangers disposent de plusieurs moyens légaux pour faire valoir leurs droits et demander leur remise en liberté, par le biais du tribunal administratif et du juge des libertés et de la détention (JLD). En 2010, chaque retenu devait passer devant le JLD (qui statue sur la légalité de l'arrestation et de la mise en rétention) dans les 48 heures suivant son placement en CRA, mais depuis 2011 ce délai a été rallongé à cinq jours. Lionel Klaus qui travaille à la Cimade remarque : « Depuis l'application de la loi Besson, nous voyons de plus en plus de situations dramatiques avec des gestes désespérés, les gens sont à bout à cause d'une trop longue période de rétention ». La Cimade fustige également le principe de « double peine administrative » avec des peines de prison ferme « pour le simple fait d'un défaut de papiers » et des mesures d'éloignement qui s'ajoutent régulièrement aux obligations de quitter le territoire français (OQTF). Sollicitée, la préfecture n'a pas souhaité s'exprimer.

2011 : la loi Besson

La mise en application de la loi Besson en juin 2011 sur le droit des étrangers a sensiblement modifié la législation en vigueur. Rallongement de la période de rétention maximale de 32 à 45 jours, le passage devant le juge des libertés et de la détention doit être fait dans les cinq jours (au lieu de 48 heures), les mesures d'éloignement peuvent être assorties d'une interdiction de retour pour deux ou trois ans...

Sud Ouest La loi Besson visée

La Cimade, chargée de défendre les droits des immigrés illégaux, a présenté son rapport hier à Bordeaux.

Les reconduites d'étrangers sans papiers à la frontière ou dans leur pays d'origine ont gardé un rythme soutenu ces derniers mois. C'est en tout cas ce qu'assure la Cimade, association chargée de défendre leurs droits à Bordeaux, singulièrement dans le centre de rétention de l'hôtel de police.

Entre sa réouverture le 18 juin et le 8 décembre, 111 hommes ont été enfermés, 46 « éloignés » (l'administration proscriit le terme « expulsé ») et 31 de ceux-là repoussés à l'intérieur de l'espace Schengen : « Pour la plupart, il s'agit de Tunisiens renvoyés en Italie », précise le responsable bordelais de la Cimade Olivier Bres.

Ces placements en rétention, à l'échelle nationale, ont augmenté de 80 % entre 2005 et 2010. Bordeaux devrait s'inscrire dans ce pourcentage, à en croire la Cimade, qui présentait hier le rapport de son association pour l'année 2010.

De ces généralités, il convient toutefois de ressortir quelques faits soulignés par Olivier Bres. « D'abord, l'absence d'information des personnes enfermées concernant le moment de leur départ, sans doute pour qu'elles n'aient pas le temps de s'organiser et de prévenir leurs proches », confie le délégué. « Ensuite, une mission inappropriée du service médical, auquel on demande une expertise pour juger de la compatibilité de la rétention alors que leur rôle est d'abord de soigner. » La difficulté majeure pour la Cimade reste cependant l'effet de la loi Besson, qui a fait passer la durée maximum de rétention à 42 jours au lieu de 32 jours : « À Bordeaux, la moyenne d'enfermement est de six jours contre dix au niveau national », relative Olivier Bres, qui souligne la « complexité » de cette loi.

En revanche, le fait d'avoir repoussé le délai d'intervention du juge des libertés et de la détention à cinq jours au lieu de 48 heures, lorsqu'une personne est arrêtée, a des conséquences majeures sur l'état psychique des étrangers, soumis selon la Cimade à « l'arbitraire » alors que l'association ne réclame que l'application du droit.

Celle-ci insiste aussi sur le « coût prohibitif de la politique du chiffre, consistant à reconduire loin de notre territoire des immigrés illégaux. Et de citer le cas d'un Chinois raccompagné par une escorte de policiers français dans son pays, un aller-retour financé par le contribuable... Mais qui s'en soucie vraiment, hors la Cimade ?

Sud Ouest La Cimade fait ses comptes

Le groupe local de l'association a fait le point sur les conditions de placement et de séjour des migrants au Centre de rétention administrative .

La Cimade a longtemps été la seule association présente dans tous les Centres de rétention de l'Hexagone. Une situation de « monopole » qui fut dénoncée par le ministère de l'Intérieur et qui a pris fin en 2010. Désormais, quatre autres associations (Assfam, Forum réfugiés, France terre d'asile et l'Ordre de Malte France) interviennent également pour assurer l'accès au droit aux étrangers en situation irrégulière et placés en rétention.

Pour Laurence Hardouin, porte-parole de la Cimade en Pays Basque, si le gouvernement a voulu « diviser pour mieux régner », il s'est trompé : « Nous avons très bien travaillé ensemble, mis en commun nos savoir-faire pour assurer au mieux notre mission ». Selon elle, la tentative d'empêcher la Cimade de témoigner a échoué : « Personne n'a joué la concurrence, tenté de tirer la couverture à soi. Tout le monde a échangé et la preuve est l'édition d'un rapport annuel commun, cosigné de tous et offrant un panorama complet de tous les centres de rétention ».

Particularités transfrontalières

À Hendaye, la Cimade intervient seule et se trouve confrontée à la problématique particulière de la zone transfrontalière. « Cela nous expose plus qu'ailleurs à la politique du chiffre qui veut que le ministre puis- se se targuer d'avoir reconduit 30 000 personnes à la frontière. Nous avons relevé ici plusieurs cas de personnes qui ne faisaient que traverser la France pour pendre un avion ou un bus vers leur pays et qui ont été placées en rétention malgré leurs billets. Elles ne faisaient que traverser notre territoire, mais en les interceptant, cela permet de gonfler le nombre de reconduites. »

45 jours de rétention

Aux premières loges, Georges, l'un des bénévoles de la Cimade, estime que la gestion du stress de ces gens est très difficile : « Imaginez cette Brésilienne de 55 ans qui prenait sa retraite, après avoir travaillé quinze ans en Suisse : elle avait pris un billet pour Rio depuis Lisbonne, 1 600 euros. Elle a été prise à Bariatou et placée quatre jours en rétention pendant que son avion s'envolait. Elle a été ensuite mise à bord d'un avion pour Rio, payé par le gouvernement... » Les bénévoles et permanents de la Cimade notent que si le fonctionnement du centre ne pose pas de problèmes, l'allongement de la durée de rétention à 45 jours maximum rend l'atmosphère lourde. « Pour 2011, la durée moyenne de rétention est de dix jours. La loi a changé en juin. Jusqu'ici, seules deux personnes ont été gardées jusqu'au maximum. Un mois, c'est déjà incompréhensible pour beaucoup. »

La Cimade a assisté 360 personnes dont 71 % arrêtés à la frontière. En juin, l'Europe a rappelé à la France que les accords de Schengen prévoyaient la suppression des contrôles aux frontières. Conséquences : l'application du droit européen avait vidé le centre de rétention. Laurence Hardouin explique que cela n'a pas duré : « La préfecture a trouvé la parade : la police intervient désormais sur réquisition du procureur ». En onze ans, le nombre d'étrangers enfermés en rétention a plus que doublé.

Claude Guéant, ministre de l'Intérieur, a annoncé pour 2010, 28 026 éloignements, dont 70 % « forcés » et 30 % de « retours volontaires ». Pour 2011, la Cimade pronostique que le chiffre de 2011 atteindra l'objectif affiché de 30 000 reconduites.

Métro Toulouse : la "chasse" aux sans-papiers se durcit

Publié le 13 décembre 11

La Cimade dénonce une déshumanisation de la politique d'immigration depuis la loi Besson. Plus de 1 400 personnes ont été détenues à Cornebarrieu cette année

“Un Marocain qui se fait interpellé à la frontière alors qu’il rentre chez lui, un Italien qui se fait pincer alors qu’il est en règle, une maman qui se fait arrêter sans son enfant alors qu’elle l’allait, des familles entières détenues...” En treize ans de métier, Lionel Claus n’a jamais vu ça. “Chaque année, on monte le curseur plus haut, mais depuis la loi sur l’immigration adoptée en mai, on touche le fond de l’ignominie”, estime le responsable de la Cimade au centre de rétention administrative (CRA) de Cornebarrieu.

Pour lui, les conséquences de l’allongement de la durée de rétention – de trente-deux à quarante-cinq jours – sont dramatiques : “De plus en plus de gens pètent les plombs, les altercations avec les policiers sont plus nombreuses...”

Aussi, alors que le CRA s’était vidé début 2011, en attente de la directive, le “retard” est presque rattrapé. 1 425 personnes ont déjà été retenues cette année, contre 1 636 en 2010, selon le rapport annuel de l’association rendu public ce mardi. “Mais les chiffres vont encore gonfler car nous recevons entre 10 et 15 personnes par jour actuellement”, précise Lionel Claus, qui dénonce la “politique du chiffre” du gouvernement.

Car, selon la Cimade, la rétention ne devrait être utilisée qu'en dernier recours. "Non seulement c'est coûteux financièrement, mais c'est aussi dévastateur pour les personnes, alors même que plus de la moitié d'entre elles sont libérées", ajoute Pierre Grenier, délégué régional de la Cimade. Contactée hier, la préfecture n'a pas souhaité réagir.

20 Minutes Toulouse Des chiffres et des vies

Créé le 14/12/2011 à 03h40 -- Mis à jour le 14/12/2011 à 03h40

Immigration La Cimade présentait hier son rapport sur la rétention

«Ils m'ont dépossédée de mes affaires, m'ont déshabillée, m'ont examiné le corps. J'ai passé un moment horrible. Ai-je commis un si grand délit pour être traitée de cette façon ? » Cette femme, originaire d'Argentine, a été arrêtée à la frontière franco-espagnole. Elle fait partie des 1 636 personnes qui sont passées en 2010 par le centre de rétention de Cornebarrieu. Son témoignage, recueilli par la Cimade, a été publié hier dans le rapport annuel de l'association qui assiste les étrangers expulsables.

Plus de la moitié libérée

« Près de 60 % des personnes placées à Cornebarrieu ont fini par être libérées sur décision judiciaire ou préfectorale, ou parce qu'ils avaient atteint la durée légale. C'est la limite de cette politique qui fixe des objectifs chiffrés sans cohérence... et qui brise des familles », déplore Pierre Grenier, délégué de la Cimade. Pour ce dernier, le placement en rétention, coûte en moyenne 20 000 € par personne, devrait être « exceptionnel ». « Nous avons des situations dures à gérer, des mères interpellées sans leur enfant de seize mois. On a eu le mois dernier un Syrien, libéré au bout de 20 jours au vu de la situation dans son pays d'origine », enchaîne Lionel Claus, qui tient la permanence de la Cimade au centre de rétention qui a enregistré 1 425 rétentions depuis janvier. Ce dernier regrette des placements « inutiles et coûteux », comme ces résidents espagnols, arrêtés au Perthus, amenés à Cornebarrieu pour être ensuite ramenés à la frontière. Sollicitée, la préfecture n'a pas souhaité commenter ces chiffres.

20 Minutes Bordeaux Les inquiétudes de la Cimade à Bordeaux

Créé le 14/12/2011 à 03h41 -- Mis à jour le 14/12/2011 à 03h41

Société L'association présentait hier son rapport annuel sur le centre de rétention administrative

Objectif : étayer les répercussions de la « politique du chiffre contre l'immigration », comme elle l'appelle dans son rapport présenté hier. Et les données ne font pas défaut, même si l'association Cimade – qui accueille et accompagne les migrants et demandeurs d'asile retenus à Bordeaux – ne possède pas comme les autres centres nationaux des statistiques très étoffées. Le centre de rétention, sous le commissariat central, n'a rouvert qu'en mai dernier après un incendie criminel.

Selon ce rapport, 111 personnes ont été retenues entre le 18 juin et le 8 décembre. « Parmi elles, 46 ont été éloignées et 31, parmi ces 46, reconduites vers le pays de l'espace Schengen par lequel elles étaient entrées, l'Italie notamment. Le temps d'enfermement de ces 111 migrants était en moyenne de six jours et va de quelques heures à 42 jours », souligne Olivier Bres, président de l'antenne locale. « Le problème n'est pas que quantitatif », pondère Christiane Restier, bénévole.

Défaut d'information

Depuis la loi du 18 juillet et le durcissement de la répression contre l'immigration illégale, la privation de liberté d'un étranger et sa rétention ont été étendues à cinq jours sans présentation au juge des libertés au lieu de 48 heures précédemment. Ce qui laisserait plus de « marge » aux autorités pour organiser l'expulsion. « Imaginez la situation un vendredi soir. Parfois, il faut attendre cinq jours pour que les droits humains soient respectés » peste la bénévole.

« Il y a deux inquiétudes spécifiques à Bordeaux, résume le président. L'une relative au fait que les préfectures et la police de l'air et des frontières n'informent pas les personnes de leur date d'expulsion, alors qu'elles le devraient. L'autre concerne le fonctionnement du centre. Il y a des façons de faire à Bordeaux à la limite de la légalité. » Ainsi, il serait demandé aux médecins d'établir des certificats de compatibilité avec l'enfermement, ce qui sort de leur mission. « Il n'y a qu'à assister aux arrestations au faciès à la gare ou à la Victoire », ajoute Dominique Perichon, autre membre de l'association. Sollicitée, la préfecture n'a pas souhaité réagir dès hier.

Le journal du pays basque Le rapport de la Cimade sur les arrestations et expulsions “ubuesques” à Hendaye

15/12/2011 **Carole SUHAS**

Le bilan sur la réalité de la rétention administrative des étrangers ne s'arrange pas. L'année 2010 semble même confrontée à des mesures toujours plus liberticides si l'on en croit le rapport établi par cinq associations présentes dans les centres de rétention sur le territoire français : ASSFAM, La Cimade, Forum réfugiés, France terre d'asile et l'Ordre de Malte. Si la Cimade était jusqu'à présent la seule association présente dans les centres, depuis le 1er janvier 2010, quatre autres y interviennent également. Et si 2010 n'était vraisemblablement pas une année brillante en matière de droits civils, la suite s'annonce bien mauvaise au regard de la nouvelle loi adoptée au cours de l'année 2011, qui allonge la durée de rétention (32 à 45 jours) et réduit le contrôle des pratiques policières et administratives par le pouvoir judiciaire.

Pour l'année 2010, le rapport pointe du doigt trois points noirs : le renforcement de la politique du chiffre mise en place en 2002 et du régime d'exception, l'accroissement du nombre de familles et d'enfants placés en rétention, mais aussi de celui des Roms. Si ces observations sont valables pour l'ensemble des centres de rétention administratifs sur le territoire, celui de Hendaye a, lui, une spécificité supplémentaire : celui d'être un point de passage pour les étrangers en transit. “80 % des personnes arrêtées à Hendaye sont des personnes en transit sur le territoire

français”, explique Laurence Hardouin, avocate de la Cimade, seule association intervenant sur ce centre. N’ayant aucune autorisation de territoire, mais pas non plus d’injonction de le quitter puisque ne faisant qu’y passer, ces personnes sont la plupart du temps arrêtées dans le bus ou dans le train. Cette façon de fonctionner, qualifiée d’“ubuesque” par les défenseurs des droits des étrangers, qui répond à une logique de quotas, ne souffre pourtant pas de réelle menace judiciaire.

Flou artistique

En effet, si le tribunal de Bayonne a toujours donné raison aux avocats de la Cimade, c’est ensuite le tribunal administratif de Pau qui rejetait les demandes d’annulation d’expulsion. Depuis le mardi 6 décembre dernier, la Cimade doit aussi s’adapter à une nouvelle réglementation en vigueur concernant les interpellations. Comme l’explique Laurence Hardouin, “un arrêt de la Cour de justice du Luxembourg a fait le distinguo entre deux catégories d’étrangers : ceux qui ne sont pas en possession d’une injonction de quitter le territoire, et ceux qui le sont. Or, à Hendaye, 80 % des gens arrêtés n’ont pas ce papier-là. Nous nous trouvons face à de nouveaux cas depuis huit jours. C’est une nouvelle façon d’interpeller et de défendre”. Pour l’instant, cette mesure européenne qui s’impose aux Etats n’a pas encore été validée par la Cour de cassation française, qui devrait prendre sa décision dans le premier semestre de l’année prochaine.

Législation d’opportunisme

En d’autres termes, les associations se trouvent dans une situation floue, dans une période transitoire d’ici à ce que cette nouvelle mesure soit validée. “De toute façon, nous travaillons toujours dans le transitoire, car la législation sur l’immigration est une législation d’opportunisme. On nous pond des lois en permanence, et à chaque fois, elles s’aggravent”. La loi du chiffre et des quotas reste en effet l’adversaire principal de ces associations, qui se trouvent face à des personnes “qui ne comprennent pas ce qu’on leur veut et qui peuvent même devenir violentes”, termine Laurence Hardouin. Se faire signifier son placement en rétention sur un territoire que l’on ne fait que traverser peut en effet se révéler troublant.

Témoignage à l’appui

Pour illustrer de façon éloquente ses propos, La Cimade fait intervenir dans son rapport différents témoignages, dont celui de Mme Da Silva, Brésilienne. Voulant prendre sa retraite dans son pays natal, après 15 ans de travail en Suisse, cette dernière réserve un vol pour Rio au départ de Lisbonne, Portugal. Avant cela, c’est en train qu’elle fera le trajet Suisse-Portugal, passant assez logiquement par la gare de Hendaye.

C’est à ce moment-là qu’elle est interpellée, son droit de séjour sur le territoire ayant expiré depuis six mois. “Bien sûr, mais je m’en vais”. Contrôlée en situation irrégulière, elle est convoquée au tribunal où elle apprendra que l’Etat français va lui payer un billet d’avion pour… le Brésil.

Hormis le fait qu’elle ait dépensé 1 600 euros pour en acheter un sans l’aide de l’Etat français, Mme Da Silva ne sait pas quand partira son vol, alors que son passeport expire cinq jours plus tard. Après, tout départ sera impossible et elle devra repasser par la case consulat.

Deux jours après, elle pourra enfin prendre un avion pour rentrer chez elle, mais cette fois sous le statut d’expulsée.

Toulouse Info Le bilan alarmant des conditions de rétention des migrants sans papiers

Mercredi 14 Décembre 2011

La Cimade, l'[ASSFAM](#), [Forum réfugiés](#), [France Terre d'Asile](#) et l'[ordre de Malte France](#), soit cinq associations opérant dans le secteur de l'aide et de l'accompagnement aux migrants et aux réfugiés, viennent de publier un rapport commun sur la réalité de la rétention administrative des étrangers en territoire français durant l'année 2010.

Dans un rapport présenté ce mardi, la [Cimade](#) dénonce le recours systématique à « cette solution qui n'en est pas une : la rétention » s'indigne Lionel Claus, permanent de l'association. Conformément au droit européen, cette mesure ne devrait être employée qu'à titre exceptionnel. Mais en 2010, plus de 60 000 étrangers ont été enfermés dans des Centres de Rétention Administrative (CRA), dont le nombre de places a augmenté de plus de 80 % en 5 ans. Plus de la moitié de ces personnes ont ensuite été libérées sur décision administrative ou judiciaire, « preuve de l'inefficacité de ces pratiques » selon Lionel Claus. Leur coût est également mis en avant : environ 19 000 euros pour chaque procédure. « L'enfermement subi et la séparation d'avec la famille demeurent de réels traumatismes », comme le souligne Pierre Grenier, délégué régional de la Cimade. Des conditions qui engendrent de plus en plus de tensions et de violence au sein des centres.

Une politique du chiffre

Les associations incriminent particulièrement la soumission à des objectifs chiffrés qui appelle à une multiplication des interpellations. A titre d'exemple, de nombreuses arrestations effectuées à la frontière franco-espagnole viseraient cet objectif. Elles concerneraient de simples touristes embarqués jusqu'à Toulouse pour être placés en garde à vue puis reconduits à la frontière le lendemain. Depuis quelque temps, les autorités utilisent également l'audition libre, voire des procédés indirects, pour parvenir à leurs fins. Pour exemple, une cinquantaine de personnes ont été arrêtées puis conduites en CRA pour avoir traversé en dehors du passage piéton. Depuis 2011, de nouvelles dispositions ont été mises en place comme l'allongement de la durée maximale de la rétention administrative de 32 à 45 jours et celle de l'intervention du juge des libertés de 48 heures à 5 jours. Certaines mesures d'éloignement peuvent également être complétées par une interdiction de retour sur le territoire français. La Cimade s'assigne la mission d'en alarmer les candidats aux élections présidentielles et législatives ainsi que les électeurs.

20 Minutes Rennes Moins de monde au centre de rétention

Créé le 14/12/2011 à 03h43 -- Mis à jour le 14/12/2011 à 03h43

A l'occasion de la publication du rapport 2010 sur les centres de rétention, la Cimade, service d'entraide aux migrants, dressait hier le bilan de l'année du centre de rétention administrative de Rennes. Discrètement niché à côté de l'aéroport de Saint-Jacques, le CRA a hébergé 940 personnes en 2010. « Un chiffre qui sera en baisse en 2011 », prévoit la Cimade. Construit en 2007, la structure est jugée « correcte en terme de salubrité » et assortie « d'un service médical très compétent ». Ce que regrette la Cimade, c'est « l'ambiance carcérale qui y règne ». « C'est très anxiogène. Quand on va en prison, on sait pourquoi. Ici les personnes ne comprennent pas pourquoi elles sont enfermées », regrette Charlotte Joyau de la Cimade. « Ils n'ont aucune certitude sur le temps qu'ils passeront en rétention ». Le CRA de Saint-Jacques est également habilité à accueillir des familles. « Le lieu est pourtant extrêmement inadapté aux enfants, surtout qu'il accueille chaque année des nourrissons »

Terra Eco Quand la course au chiffre frappe les sans-papiers

Un collectif d'associations dénonce l'explosion des placements en rétention, cause d'une politique de plus en plus répressive envers les étrangers en situation irrégulière. sont malmenés. Voilà ce que dénoncent dans un rapport commun les cinq associations [1], qui interviennent dans les centres de rétention administrative (CRA) pour apporter aux étrangers une aide sociale et juridictionnelle. Un bilan de 234 pages publié (...) Sur abonnement <http://www.terraeco.net/Comment-la-course-au-chiffre,40498.html>